

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 403 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78 Le Chesnay).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier d'Euterpe ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 27 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros, sur proposition de la Mairie du 7e, est attribuée à l'association L'Atelier d'Euterpe 53, route de Rueil 78150 Le Chesnay au titre de ses activités en 2013, 2013_05095 / 19306.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.